

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**RENCONTRE D'ECHANGES AVEC LES COMMANDANTS DES
FORCES DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX**



**DECLARATION DE
S.E.M. ALCIDE DJEDJE
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA COTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 09 mai 2018

Madame la Présidente,

Je remercie la Présidence polonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette rencontre d'échanges avec Monsieur Jean Pierre LACROIX, Secrétaire Général Adjoint aux opérations de maintien de la paix et les Commandants de Forces des Opérations de maintien de la paix au Darfour, au Soudan du Sud et au Mali.

Je remercie également le Secrétaire Général Adjoint aux opérations de maintien de la paix et les Commandants des différentes Forces, pour leurs riches exposés qui nous éclairent davantage sur les nombreux obstacles à surmonter pour restaurer la paix et la sécurité dans les pays éprouvés par les conflits meurtriers, mais également sur les défis multiples auxquels les Opérations de maintien de la paix sont confrontées.

C'est le lieu de saluer l'action des milliers d'hommes et de femmes, déployés dans le cadre de l'Opération hybride de l'Union Africaine et des Nations Unies au Darfour (UNAMID), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). Ma délégation voudrait ici rendre hommage à ces soldats de la paix qui ont perdu la vie au service des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Leurs sacrifices nous obligent, au-delà de nos divergences sur certains aspects du maintien de la paix, à conjuguer davantage nos efforts, afin de traduire en réalité, l'espoir de paix et de sécurité nourri par des millions de personnes dans le monde.

Madame la Présidente,

Au regard des informations portées à notre attention par les différents exposants, ma délégation voudrait faire quelques observations sur les questions relatives au consentement de l'Etat hôte, ainsi qu'aux mandats et aux ressources des Opérations de maintien de la paix.

Il est indéniable que les Opérations de maintien de la paix n'ont pas vocation à se substituer aux autorités de l'Etat hôte, mais plutôt à les appuyer, dans le cadre d'une stratégie de sortie de crise fondée sur un processus politique inclusif et crédible.

En effet, partout où les Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont pu, comme en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Libéria, engager avec les autorités des Etats hôtes et toutes les parties prenantes à une crise, une coopération dynamique, fondée sur la confiance réciproque et la poursuite d'objectifs réalistes et consensuels, elles ont su créer les conditions d'une transition réussie, ouvrant ainsi la voie à la reconstruction post-crise et à la réconciliation nationale.

Ainsi, la qualité des relations entre le Représentant Spécial du Secrétaire Général, les Commandants des Forces et toutes les parties prenantes au processus de sortie de crise, y compris les populations locales, nous paraît essentiel, en ce sens qu'elle crée les

conditions pour une acceptation et une appropriation nationale forte de l'action onusienne.

Il ne fait aucun doute que l'émergence d'acteurs non-étatiques, porteurs de revendications politiques et territoriales, et parfois coupables d'agissements contraires aux objectifs de paix et de stabilité, constituent un des défis majeurs à la mise en œuvre des principes qui fondent le maintien de la paix que sont le consentement de l'Etat hôte, l'impartialité et la limitation de l'usage de la Force à la situation de légitime défense.

Ces problématiques nouvelles appellent de notre part, des réponses multidimensionnelles pérennes et la nécessité d'assurer, en dépit d'environnements opérationnels en constantes mutations, l'appui au processus politique de sortie de crise, qui demeure la pierre angulaire des Opérations de maintien de la paix.

Madame la Présidente,

Les difficultés relevées par les Commandants des Forces nous fondent à croire que l'efficacité des Opérations de maintien de la paix reste tributaire de la définition de mandats clairs, déterminant des objectifs réalisables, à partir d'analyses rigoureuses de l'environnement et des contraintes opérationnelles spécifiques de chaque Mission.

Les violences inqualifiables, perpétrées notamment par des groupes armés contre les Casques bleus, les humanitaires et les populations civiles, sont des défis récurrents qui nous invitent à élaborer des mandats dont le niveau de robustesse doit à la fois refléter la complexité et le caractère asymétrique de l'environnement dans lequel se déploie une Mission de maintien de la paix.

Ceux-ci doivent conférer aux Forces onusiennes, l'agilité, la flexibilité et la mobilité nécessaires pour se projeter dans les zones où ont lieu et où existent des signes avant-coureurs de violences contre les populations civiles.

Il importe également de relever que ces mandats doivent également être flexibles et séquencés, pour permettre une adaptation progressive des priorités des Missions aux évolutions du contexte sociopolitique et sécuritaire du pays hôte. En Côte d'Ivoire par exemple, le mandat de l'ONUCI, initialement focalisé sur les impératifs sécuritaires, s'est, par la suite, orienté vers l'appui à la consolidation et la pérennisation de la paix, permettant ainsi une meilleure planification du retrait définitif de la Mission onusienne.

Tout aussi importante que la flexibilité et le réalisme des mandats, la mise à disposition de ressources humaines, financières et matérielles adéquates est essentielle pour garantir l'efficacité des Opérations de maintien de la paix.

Au sujet des ressources humaines en particulier, le Rapport Cruz offre, à notre sens, une approche réaliste sur la nécessité d'une formation adéquate des contingents avant leur déploiement et d'un cadre d'évaluation permettant, à travers le renforcement des capacités, de combler les insuffisances constatées sur les théâtres d'Opérations.

Par ailleurs, la question des financements des Opérations de maintien de la paix, que mon pays souhaite prévisibles et durables, est aussi capitale que la mise à disposition, à travers des partenariats triangulaires, d'équipements répondant aux exigences du maintien de la paix dans des environnements asymétriques.

Madame la Présidente,

Les Missions onusiennes sont constituées d'une mosaïque de contingents et de personnels qui, bien que mus par la quête commune de la paix et de la stabilité dans des pays en conflits, sont issus de différents pays et de différentes cultures, qui impactent nécessairement leur perception des obligations qui leur incombent dans le cadre du maintien de la paix dans des environnements difficiles.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer le travail effectué par les Forces onusiennes de maintien de la paix dont les mérites résident avant tout dans leurs efforts quotidiens pour maintenir la cohésion et l'unité d'actions des Missions de paix, afin qu'elles continuent, malgré les nombreux défis, à être l'instrument le plus efficace des Nations Unies, au service du continuum de la paix.

Je vous remercie.